



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation  
mondiale de la Santé**

**Europe**

**Comité régional de l'Europe**

Soixante-sixième session

EUR/RC66/R3

**Copenhague (Danemark), 12-15 septembre 2016**

12 septembre 2016

160761

ORIGINAL : ANGLAIS

## Résolution

### **Déclaration de Minsk sur l'adoption d'une perspective portant sur toute la durée de la vie dans le contexte de Santé 2020**

Le Comité régional,

Prenant acte de la Déclaration de Minsk sur l'adoption d'une perspective portant sur toute la durée de la vie dans le contexte de Santé 2020 qui permet de renforcer les activités relatives au Douzième Programme général de travail 2014-2019, ainsi qu'à l'ensemble des catégories d'activités de l'OMS ;

Rappelant la résolution EUR/RC62/R4, adoptant Santé 2020 : un cadre politique européen à l'appui des actions pangouvernementales et pansociétales en faveur de la santé et du bien-être<sup>1</sup>, dans lequel la perspective portant sur toute la durée de la vie constitue le premier domaine prioritaire ;

Rappelant l'adoption du document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui définit les objectifs de développement durable (ODD), et ses cibles au titre de l'ODD 3 ainsi que les cibles agissant sur les déterminants de la santé au sens large<sup>2</sup> ;

---

<sup>1</sup> Document EUR/RC62/9.

<sup>2</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 70/1.

Notant que la perspective portant sur toute la durée de la vie exige un engagement pangouvernemental en faveur d'une action précoce, adaptée, collective et entreprise à temps afin de promouvoir et de protéger la santé et le bien-être au cours de divers stades de développement et phases critiques de transition de la vie ;

Notant en outre que cette perspective est bénéfique pour l'ensemble de la population à toutes les étapes de la vie, et le sera aussi pour les générations futures ;

Ayant examiné le document produit à l'issue de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur l'adoption d'une perspective portant sur toute la durée de la vie dans le contexte de Santé 2020, la Déclaration de Minsk sur l'adoption d'une perspective portant sur toute la durée de la vie dans le contexte de Santé 2020, adoptée à Minsk (Biélarus) en octobre 2015 ;

Étant entendu que cette résolution renforce la mise en œuvre du cadre politique Santé 2020, et doit donc rester en vigueur jusqu'en 2020 ;

Étant entendu que cette résolution ne remplace aucune résolution précédente du Comité régional ;

1. PREND NOTE, avec satisfaction, de la Déclaration de Minsk sur l'adoption d'une perspective portant sur toute la durée de la vie dans le contexte de Santé 2020 ;
2. PRIE INSTAMMENT les États membres<sup>3</sup> :
  - a) d'exploiter davantage la perspective portant sur toute la durée de la vie comme base d'évaluation et de suivi de l'efficacité des politiques et des programmes, pour la définition de la vulnérabilité et des groupes dans le besoin, et pour la sélection et la prestation d'interventions à fort impact ;

---

<sup>3</sup> Et, le cas échéant, les organisations régionales d'intégration économique.

3. DEMANDE à la directrice régionale :
- a) d'exploiter davantage la perspective portant sur toute la durée de la vie dans les évaluations des besoins, le choix des priorités, le suivi, l'évaluation et la notification au niveau régional ;
  - b) de réaliser les objectifs et de promouvoir les valeurs de la Déclaration de Minsk en partenariat avec tous les acteurs concernés.

= = =